



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

**Sur le renouvellement
de la Politique québécoise de la jeunesse**

Présenté au Secrétariat à la jeunesse

1^{er} octobre 2015

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514 383-8000
Télécopieur : 514 383-0311
Sans frais : 1 877-897-0057
www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 3^e trimestre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89639-286-5

Table des matières

Introduction.....	1
Les jeunes et le syndicalisme.....	2
L'austérité pour les jeunes.....	3
Axe 1 : De saines habitudes de vie	5
Axe 2 : Un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires.....	6
➤ La mesure alimentaire	6
➤ La nécessaire gratuité scolaire.....	7
➤ Formation sur le syndicalisme et le travail.....	9
➤ L'éducation aux adultes.....	10
Axe 3 : Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir.....	11
➤ En faire plus pour l'emploi	11
➤ Peu de mesures sur les changements climatiques	12
➤ Famille.....	12
▪ Baisse de cotisations du Régime québécois d'assurance parental (RQAP).....	13
▪ Augmentation des frais de garde.....	13
➤ Clauses de disparité de traitement	15
➤ Affaiblissement des corporations de développement économique et communautaire (CDEC).....	17
➤ Une retraite à l'abri des soucis.....	18
➤ Hausse du salaire minimum	20
➤ Le rôle de l'État dans la lutte contre les délocalisations.....	21
Axe 4 : Une citoyenneté active et plurielle	22
➤ Les Forums jeunesse (FJ)	22
➤ Secondaire en spectacle.....	23
➤ <i>Chapeau, les filles!</i>	23
Conclusion	25

Introduction

Avec ses 600 000 membres, la FTQ est la plus grande centrale syndicale au Québec. Les jeunes de moins de 35 ans représentent environ 30 % de nos effectifs. Nous sommes présents dans tous les secteurs de l'économie et partout au Québec. Depuis 1957, nous prenons position sur tous les dossiers qui touchent de près ou de loin les intérêts de nos membres ainsi que de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

Malgré des intentions fort louables, le document de consultation ne va pas assez loin. On trouve plusieurs propositions pour chacun des quatre axes d'intervention, mais l'analyse demeure incomplète. Peut-on parler de saines habitudes de vie sans y inclure les questions de pauvreté? Est-il possible d'appréhender la persévérance et la réussite scolaires sans discuter du financement du système d'éducation et de l'égalité des chances? Comment dissocier l'enjeu de la conciliation travail-famille des décisions récentes de baisser les cotisations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et de moduler les frais de garde? Comment aborder la question de la retraite sans une discussion sur les disparités de traitement, la disparition des régimes complémentaires de retraite et l'insuffisance de l'épargne-retraite?

Dans les faits, les différentes compressions du gouvernement ont eu des impacts négatifs sur chacun des quatre axes d'intervention du document de consultation. Cette situation déplorable ne doit pas être occultée et ne peut être justifiée au nom de l'atteinte de l'équilibre budgétaire ou de l'équité intergénérationnelle. La FTQ profite de cette occasion pour réitérer son opposition aux politiques gouvernementales d'austérité et pour proposer des solutions porteuses pour la jeunesse.

Les jeunes et le syndicalisme

Durant les années 1990, le mouvement syndical connaît un problème de relève. Des syndicats affiliés nous mentionnent que les sections locales ont plus de difficulté qu'avant à recruter des jeunes dans leurs différents comités. La FTQ réagit rapidement et organise un colloque sur la question en 2000¹. Le document de réflexion préparé pour le colloque émet le constat suivant :

C'est la génération des baby-boomers qui occupe actuellement la plus grande place sur le marché du travail et dans nos syndicats. Les jeunes peuvent ainsi se sentir « noyés » dans des organisations qu'ils ne sentent pas comme étant les leurs. Mais il y a plus. Les jeunes, comme les moins jeunes d'ailleurs, vivent dans un environnement socio-économique qui ne valorise pas beaucoup l'action collective. Et au sein de nos organisations, nos propres fonctionnements peuvent parfois limiter la participation de nos jeunes membres. Enfin, la nature même des cheminements syndicaux nécessite un certain passage du temps².

En 15 ans, cette réalité a changé et le portrait s'est légèrement amélioré grâce à la mise sur pied, à l'issue de ce colloque, du comité Jeunes FTQ. Ce faisant, chaque grand syndicat affilié ainsi que chaque conseil régional doivent déléguer un jeune pour siéger au comité.

Le comité Jeunes FTQ est souvent la première expérience des jeunes syndicalistes au sein des instances de la fédération. Il permet à ceux-ci de rencontrer des syndicalistes de leur âge qui évoluent dans des milieux souvent radicalement différents du leur. Cela leur permet également de se familiariser avec des campagnes politiques du comité Jeunes, comme celle sur les disparités de traitement.

Depuis plus de 13 ans, le comité Jeunes FTQ organise un camp de formation des jeunes au mois de septembre. Cette année, plus de 130 jeunes, une assistance record, sont venus échanger et débattre d'enjeux liés au monde du travail et à la société québécoise en général. Ils sont heureux de constater que des jeunes s'impliquent et font leur place dans le mouvement syndical. Comme les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants syndicaux de demain, le fait qu'ils apprennent aussi tôt à travailler ensemble sur des campagnes communes nous amène à croire à un sain renouvellement du mouvement syndical dans les années à venir.

¹ FTQ, *Branchés sur une même solidarité*, colloque sur les jeunes et le syndicalisme, 27 et 28 janvier 2000.

² *Ibid.*, p.16

L'austérité pour les jeunes

Lors des manifestations du printemps 2015 qui dénonçaient les politiques d'austérité du gouvernement québécois, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, soutenait que les mesures mises en place par le gouvernement avaient pour but de protéger les jeunes. « Notre gouvernement travaille d'arrache-pied depuis le début pour ramener l'équilibre budgétaire et le maintenir. On fait ça pourquoi? On fait ça pour tous les Québécois bien sûr, mais particulièrement pour les jeunes », a-t-il affirmé dans un discours en chambre³. Dans le mot d'introduction du document de consultation, le premier ministre abonde dans le même sens :

Le premier devoir auquel nous avons dû nous atteler, à notre arrivée aux commandes de l'État, a été le rétablissement de l'équilibre des finances publiques. Cet exercice nécessaire nous engage sur la voie durable d'une gestion rigoureuse des fonds publics. Parce qu'il cessera d'accumuler des déficits qui alourdissent sa dette, le Québec peut enfin envisager un horizon où il retrouve plus de liberté de choisir les politiques publiques adaptées au 21^e siècle⁴.

Dans son dernier budget, le gouvernement a également utilisé la même rhétorique « pro-jeune » lorsqu'il a décidé d'investir 1,6 G\$ dans le Fonds des générations. Pire encore, les montants vont augmenter dans le futur. Pour réussir à dégager ce montant et à atteindre le déficit zéro sans augmenter ses revenus, il a mis en place un programme d'austérité. Or, le comité Jeunes FTQ s'oppose à ce qu'on instrumentalise la jeunesse de la sorte en fonction d'un programme politique controversé. Le renflouement immédiat du Fonds des générations n'est pas nécessaire. C'est une vue de l'esprit dictée par une idéologie néo-libérale qui ne prend pas en compte l'économie réelle et les besoins du peuple québécois.

Au-delà de notre inconfort manifeste de voir notre génération servir d'élément de légitimation à un programme politique qui ne fait pas consensus, nous croyons qu'il est dangereux de classer des générations dans des cases idéologiques tranchées. Les boomers ne sont pas tous *peace and love*, la génération X n'écoute pas systématiquement les radio-poubelles et la génération Y ne se compose pas exclusivement de partisans de Gabriel Nadeau-Dubois.

³ ICI RADIO-CANADA, « L'allié des étudiants, c'est le gouvernement, pas les syndicats, dit Coiteux », 2 avril 2015, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/04/02/003-manif-etudiants-syndicats-gouvernement-coiteux.shtml] (Consulté le 15 septembre 2015).

⁴ SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, *Ensemble pour les générations futures – Politique québécoise de la jeunesse*, document de consultation, Québec, 2015, p.1.

Dès lors, nous invitons le gouvernement à trouver un autre prétexte pour faire la promotion de son programme d'austérité. Nous croyons plutôt que l'austérité est nuisible aux jeunes et qu'en bout de piste, cette politique les discriminerait économiquement.

En ce moment, le taux de chômage des jeunes au Canada est de 14 %, c'est-à-dire le double de celui de la population générale⁵. Cette situation, que l'on finit par trouver banale tellement il s'agit d'une constante dans l'histoire, nous choque et nous inquiète. En effet, la précarité du travail touche principalement les jeunes, surtout lors d'une période économique difficile. C'est également dans un tel contexte que se sont développées des inégalités comme les disparités de traitement et de statut dans les conventions collectives. Une éventuelle récession économique au Québec que pourrait causer le programme d'austérité du gouvernement mettra une pression énorme sur les jeunes travailleuses et travailleurs.

Nous constatons déjà cette pression dans les plus récentes statistiques sur l'emploi au Québec. En avril dernier, tous les nouveaux emplois créés au Québec étaient à temps partiel⁶. Plusieurs jeunes occupent ces emplois. Bien que ce type de travail puisse convenir à certaines personnes, il offre une rémunération globale largement insuffisante pour des personnes qui veulent faire vivre une famille. Ces emplois conduisent également à des perspectives d'avenir peu intéressantes.

En août dernier, le Canada est entré en récession technique, notamment à cause de l'effondrement du prix du baril de pétrole sur les marchés internationaux. Jumelée à l'éventuel ralentissement économique qui accompagnera l'austérité québécoise, cette situation nous fait craindre le pire pour le maintien des bons emplois, surtout pour les jeunes en région.

Finalement, sans vouloir tomber dans des parallèles inappropriés, nous ne pouvons que nous désoler des effets des politiques d'austérité sur la jeunesse des pays comme l'Espagne, le Portugal ou encore la Grèce. Ces pays affichent des taux de chômage désastreux d'environ 50 % pour les moins de 25 ans⁷. Des centaines d'entre eux font le choix déchirant de quitter leur pays pour tenter de se construire un avenir ailleurs.

⁵ STATISTIQUE CANADA, « La dynamique du chômage chez les jeunes Canadiens », 11 juin 2013, [En ligne] [www.statcan.gc.ca/pub/11-626-x/11-626-x2013024-fra.htm] (Consulté le 15 septembre 2015).

⁶ DESJARDINS, François, « Le Québec crée des emplois... à temps partiel », *Le Devoir*, 14 mars 2015, [En ligne] [www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/434413/nouvelle-hausse-de-l-emploi-au-quebec] (Consulté le 15 septembre 2015).

⁷ CHARETTE, Mario, « Les jeunes Européens abandonnés au chômage », *Métro*, 28 juillet 2015, [En ligne] [journalmetro.com/opinions/de-bon-conseil/815838/les-jeunes-europeens-abandonnes-au-chomage] (Consulté le 15 septembre 2015).

Plus près de nous, les jeunes autochtones sont de plus en plus nombreux à l'intérieur de leurs nations. L'âge médian dans ces communautés était de 26 ans en 2011⁸. Pourtant, leur avenir semble bloqué. Le taux de chômage des jeunes autochtones est beaucoup plus élevé que celui des communautés non-autochtones. Plusieurs familles autochtones vivent dans des conditions de pauvreté extrême, sans eau potable, sans électricité, sans éducation, etc. Ce sont pour ces raisons, et pour bien d'autres, que la FTQ s'est montrée solidaire avec le mouvement *Idle No More*. Nous invitons le gouvernement à faire de même.

Le comité Jeunes FTQ tient à exprimer sa solidarité avec les jeunes de cette nouvelle génération, qu'ils soient d'Athènes, de Lisbonne ou de Mashteuiatsh, sacrifiés sur l'autel de la « rigueur budgétaire ».

Axe I : De saines habitudes de vie

Nous aimerions intervenir principalement sur les saines habitudes alimentaires. D'emblée il nous semble impossible de parler de saines habitudes de vie sans aborder l'enjeu de la pauvreté. Dans le document de consultation, on sous-entend que les saines habitudes de vie sont des choix individuels qui ont peu de lien avec l'environnement immédiat, le quartier où l'on vit, la classe sociale d'origine et les revenus du ménage.

En effet, un contexte familial de pauvreté génère des problèmes en matière de saines habitudes alimentaires. Avec des ressources financières restreintes ou absentes, il est très difficile de se procurer un panier de consommation équilibré. Certes, des aliments sains existent parfois à des prix relativement abordables dans des groupes communautaires du type « magasin-partage ». Pourquoi ne sont-ils pas consommés alors? Principalement parce qu'une situation de pauvreté expérimentée dans la jeunesse est plus susceptible de léguer des habitudes alimentaires que l'on conservera toute notre vie.

Pour être en mesure de préparer un budget alimentaire qui permettrait à un ménage de consommer des aliments de qualité, il faut immanquablement aborder la question du revenu (que nous traiterons plus tard via le thème du salaire minimum) et celle des dépenses pour des besoins de base comme le logement et l'alimentation. Or, il est bien documenté que la hausse des loyers (surtout à Montréal) et des prix des aliments (entre autres le bœuf) représente un énorme poids pour les ménages qui ne peuvent donc plus joindre les deux bouts. Vouloir étudier une seule de ces choses en vase clos ne mène nulle part.

⁸ STATISTIQUE CANADA, *Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits – Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, [En ligne] [www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm#a6] (Consulté le 15 septembre 2015).

En somme, le comité Jeunes FTQ tient à dire au gouvernement qu'il est absurde de traiter de saines habitudes de vie sans traiter de la lutte à la pauvreté. Nous considérons que le premier axe doit contenir des propositions en ce sens.

La FTQ demande que le gouvernement fasse de la lutte à la pauvreté une de ses priorités dans la politique jeunesse à venir.

Axe 2 : Un milieu favorable à la persévérance et la réussite scolaires

La FTQ défend depuis sa fondation une éducation gratuite, laïque, abordable et de qualité, et ce, à tous les niveaux du parcours scolaire. C'est pour nous le meilleur moyen d'atteindre une véritable égalité des chances ainsi qu'une citoyenneté complète et active. Toutefois, les frais s'accumulent dans les écoles primaires et secondaires, tandis que la gratuité scolaire au cégep et à l'université semble de plus en plus éloignée comme perspective d'avenir pour les jeunes Québécois et Québécoises.

Tout comme le gouvernement, nous sommes particulièrement inquiets du taux de décrochage observé chez les jeunes Québécois et Québécoises. C'est pourquoi une politique jeunesse devrait, entre autres, valoriser des programmes comme la mesure alimentaire et la formation continue, notamment avec des offres de cours à temps partiel.

▀ La mesure alimentaire

À la suite du budget Leitaio 2015, les énormes compressions dans le milieu de l'éducation ont eu des répercussions, notamment au sein de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui gère la mesure alimentaire. Ce programme offre des collations dans les écoles défavorisées de la métropole. La CSDM s'est vue obligée d'évaluer les économies qu'elle pourrait réaliser en abolissant ou en réduisant les sommes investies dans ce programme⁹. Cette situation est très malheureuse, car il est bien connu que l'on ne réfléchit pas le ventre vide. Heureusement, il semble que la CSDM ait décidé de maintenir ce programme essentiel à même son budget consolidé.

⁹ COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL, « La mesure alimentaire bonifiée », 28 avril 2015, [En ligne] [csdm.ca/mesure-alimentaire-bonifiee] (Consulté le 15 septembre 2015).

Si le gouvernement cherche une manière d'améliorer la persévérance scolaire, nul besoin de chercher de nouvelles solutions de midi à quatorze. Elles existent déjà et il suffit de les financer adéquatement. Pour ce faire, le gouvernement pourrait cesser les paiements au Fonds des générations et hausser les revenus de l'État.

La FTQ demande que le gouvernement finance adéquatement l'ensemble des programmes sociaux comme celui de la mesure alimentaire.

▀ **La nécessaire gratuité scolaire**

Pour la FTQ, l'éducation est un droit, et un droit ne se monnaie pas. Nous constatons toutefois que depuis quelques années, l'école (primaire et secondaire) est de moins en moins gratuite. En effet, on ne compte plus les reportages sur les nouveaux frais pour les sorties et le matériel scolaire dans les différentes commissions scolaires. Nous sommes inquiets que l'austérité gouvernementale force à terme les écoles à transférer des coûts sur le dos des parents. Avec les taux d'endettement record des ménages, cette tendance est alarmante.

En 2007, la Commission des droits de la personne publiait une importante étude sur la gratuité de l'instruction publique et les frais scolaires exigés aux parents. Elle y faisait le constat suivant :

Le travail d'estimation des frais scolaires réels qui incombent aux parents se heurte à trois obstacles de taille. D'abord, on constate une difficulté à pouvoir identifier des données exhaustives et à jour dressant un tableau complet des différents effets scolaires et frais correspondants demandés aux parents. Ensuite, en l'absence de ces chiffres, il est impossible de saisir l'évolution dans le temps de chaque catégorie de frais de façon à pouvoir estimer avec précision leur progression. Enfin, il est parfois malaisé de distinguer les frais vraiment obligatoires, directement liés aux programmes scolaires et exigés de la part des parents, et les frais identifiés comme facultatifs pouvant néanmoins faire l'objet d'indications fortement incitatives. S'ajoute à ces difficultés le fait qu'aux frais exigés des parents en début d'année, d'autres dépenses s'additionnent en cours d'année scolaire, notamment pour la participation à certaines activités scolaires et parascolaires. Une chose est certaine, au fil des ans, une kyrielle d'objets et de services n'a cessé d'allonger la liste, exigeant une participation financière toujours plus importante des parents. Une liste provisoire de ces éléments

ainsi qu'une estimation même partielle de leurs coûts correspondants, permettent déjà d'apprécier le fardeau qu'ils représentent de plus en plus pour les familles¹⁰.

En matière d'éducation postsecondaire, les frais pour le cégep et l'université peuvent représenter un frein pour quelqu'un qui songe à entamer de telles études. L'effet dissuasif varie selon l'origine sociale des individus. Des études démontrent que ce sont surtout les jeunes de milieux plus modestes qui sont affectés par des hausses de frais de scolarité¹¹. Cela tend à confirmer la « nature régressive des droits de scolarité¹² ». On sacrifie la mobilité sociale sur l'autel de l'austérité. Les fils de médecins seront médecins et les fils d'ouvriers resteront ouvriers.

C'est entre autres pour cette raison que la FTQ défend la gratuité scolaire. Les plus récentes études estiment qu'un scénario de gratuité scolaire au Québec nécessiterait un investissement annuel de 750 M\$, soit environ 1 % des dépenses budgétaires de Québec¹³. Nous utilisons le mot « investissement » à dessein. En effet, dans notre économie mondialisée, une force de travail éduquée et bien formée s'avère essentielle pour maintenir la compétitivité de l'économie québécoise.

La FTQ demande au gouvernement de s'assurer que l'éducation au Québec soit gratuite à tous les niveaux, du primaire à l'université.

¹⁰ DAGENAIS, Lucie France et Karina MONTMINY, *La gratuité de l'instruction publique et les frais scolaires exigés des parents*, CDPJQ, avril 2007, p.12, [En ligne]

[www.cdpedj.qc.ca/Publications/gratuite_frais_instruction.pdf] (Consulté le 15 septembre 2015).

¹¹ HURTEAU, Philippe et Éric MARTIN, « Tarification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire? », IRIS, 13 janvier 2007, [En ligne] [iris-recherche.qc.ca/publications/tarification-de-l-education-postsecondaire-ou-gratuit-scolaire] (Consulté le 15 septembre 2015).

¹² BASTIEN, Nicolas, et autres, *Économie, société et éducation : l'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario*, CIRST, 2014, p.1.

¹³ SHIELDS, Alexandre, « Le coût de la gratuité », *Le Devoir*, 28 avril 2012, [En ligne]

[www.ledevoir.com/societe/education/348722/le-cout-de-la-gratuite] (Consulté le 15 septembre 2015).

▀ Formation sur le syndicalisme et le travail

Au Québec, l'écrasante majorité des élèves terminent leur parcours scolaire obligatoire sans aucune notion de ce qu'est le syndicalisme, une convention collective, les normes du travail ou encore les dispositions contractuelles découlant du Code civil. Or, comme la société québécoise présente un taux de syndicalisation de 40 %, une proportion similaire de jeunes auront des conditions de travail découlant d'une convention collective. À l'opposé, plusieurs autres auront à administrer de telles conventions collectives en tant que patrons de PME ou cadres d'entreprise.

Pire encore, ils risquent davantage d'entendre une version défavorable au syndicalisme. En effet, « le contenu des cours offerts aux jeunes effleure à peine ou pas du tout les questions syndicales ou de droit du travail. Ces jeunes entendent plus longuement parler du marché boursier ou de l'entrepreneuriat que du mouvement syndical. Lors de leurs études postsecondaires, sauf s'ils démontrent eux-mêmes un intérêt pour ce champ d'études, ce n'est qu'à la pièce, au hasard des préoccupations d'un professeur, qu'ils entendront parler de syndicalisme, bien souvent, par quelqu'un issu du patronat¹⁴. »

Pour remplir le vide laissé par l'État, la FTQ a développé le programme « S'impliquer auprès des jeunes » qui vise à rencontrer les jeunes au secondaire et en formation professionnelle pour leur expliquer les notions de base du syndicalisme et des normes du travail.

Toutefois, nous ne rejoignons qu'une infime minorité des jeunes qui sont diplômés chaque année et accèdent au marché du travail. L'État et l'école doivent jouer un rôle plus important à cet égard.

En ce sens, la FTQ réclame un cours au secondaire sur le syndicalisme, le droit du travail et le monde du travail.

¹⁴ FTQ, *Branchés sur une même solidarité*, colloque sur les jeunes et le syndicalisme, 27 et 28 janvier 2000, p.14.

▀ L'éducation aux adultes

Depuis plusieurs années, la FTQ réclame que l'éducation aux adultes soit prise plus au sérieux par le gouvernement. Cette préoccupation se retrouve dans notre mémoire sur la création de la politique jeunesse, en 2000, ainsi que dans notre mémoire dans le cadre des travaux sur le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue, en 2001.

L'extrait suivant est toujours d'actualité :

La formation reçue en milieu scolaire n'est toutefois pas la seule formation utile et qualifiante. Pour que la formation augmente la mobilité de la main-d'œuvre, à l'interne comme à l'externe, il faut qu'elle soit reconnue formellement par le gouvernement et les employeurs. La grande majorité des formations offertes en milieu de travail, dans lesquelles sont pourtant investis plus d'un milliard de dollars annuellement, ne sont sanctionnées par aucun diplôme et n'ont donc pas de reconnaissance formelle.

La reconnaissance des compétences acquises à l'extérieur du milieu scolaire est un enjeu majeur. L'exercice d'un métier ou d'une profession, de même que la formation offerte en milieu de travail, fait partie intégrante de ce bagage d'acquis pour lequel nous demandons une reconnaissance officielle.

Il sera ainsi beaucoup plus facile d'intégrer les jeunes travailleurs et travailleuses, les employeurs ayant accès à une évaluation formelle des acquis non scolaires des personnes qui postulent. La FTQ continuera ses pressions afin d'obtenir un véritable système de reconnaissance des acquis et des compétences des travailleurs et travailleuses et l'accès aux formations permettant leur qualification officielle¹⁵.

La FTQ demande que la politique jeunesse fasse de la reconnaissance des acquis non scolaires un axe important de l'insertion professionnelle des jeunes.

¹⁵ FTQ, *Devenir adulte en l'an 2000 – Mémoire de la FTQ présenté à Monsieur François Legault, Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de politique jeunesse du gouvernement du Québec*, octobre 2000, p.9-10.

L'autre aspect que nous désirons aborder ici est l'accès aux activités de formation. Aujourd'hui, plusieurs jeunes désirent conserver leur emploi et aller suivre une formation en même temps. Souvent, ce n'est simplement pas possible, surtout s'il y a une famille en jeu. Des formations à temps partiel seraient donc mieux adaptées à leur besoin, mais l'offre de telles formations est peu disponible sauf dans les universités. Au final, cette option est peu raisonnable pour des jeunes adultes déjà en emploi qui désirent maintenir à jour leurs compétences.

La FTQ demande que le gouvernement évalue son offre de formations à temps partiel pour le secondaire et le collégial.

Axe 3 : Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

Dans cet axe d'intervention, le gouvernement s'intéresse aux questions d'employabilité des jeunes, de conditions de travail ainsi que de conciliation travail-famille. Ces thèmes rejoignent des préoccupations de la FTQ et nous allons les aborder dans les prochaines pages.

▾ En faire plus pour l'emploi

En matière d'emploi, les jeunes travailleurs et travailleuses ont souvent des préoccupations très similaires à leurs semblables plus âgés. Tous et toutes souhaitent occuper un emploi de qualité, autant sur le plan des conditions de travail que par rapport à la nature du travail. C'est pour cette raison que nous croyons qu'en favorisant la création d'emplois de qualité, et ce, dans toutes les régions québécoises, on répond en partie aux aspirations de la jeunesse.

À cet effet, le gouvernement doit agir de manière plus vigoureuse. La stratégie adoptée par le gouvernement, soit la réduction de l'impôt des entreprises jumelée à une révision des aides fiscales, ne nous apparaît pas être des plus fécondes. Les entreprises dorment déjà sur une montagne de liquidités. Selon une étude du professeur Éric Pineault, la surépargne des entreprises au Québec est estimée à 111,75 G\$ en 2013¹⁶. Si elles ne savent pas quoi en faire, le gouvernement devrait hausser leur contribution fiscale et utiliser ces sommes pour stimuler la croissance économique.

¹⁶ PINEAULT, Éric, *Portrait sur la surépargne des entreprises au Québec et au Canada*, IRIS, janvier 2015, p.9.

Nous croyons que le gouvernement doit utiliser tous les outils à sa disposition. Il pourrait, par exemple, rendre conditionnelles les aides fiscales à la création d'emplois de qualité et demander un remboursement en cas de non-respect. Le gouvernement doit également élaborer une politique industrielle cohérente ayant notamment pour objectif de favoriser les activités de 2^e et de 3^e transformation sur le territoire québécois et de relancer le secteur manufacturier.

▼ **Peu de mesures sur les changements climatiques**

Alors que ce sont les jeunes qui auront à vivre avec les conséquences du réchauffement climatique, le document de consultation est avare de propositions sur le sujet. La FTQ croit que ces préoccupations doivent s'inscrire dans la nouvelle politique jeunesse. Un des plus grands défis des prochaines années sera de planifier la transition vers une économie plus verte, car comme le dit si bien la Confédération syndicale internationale (CSI), il n'y a pas d'emplois sur une planète morte¹⁷. À cet égard, le gouvernement doit jouer un rôle prépondérant. Se fier uniquement aux mécanismes de marché ne permettra pas de régler le problème.

Nous croyons qu'une réflexion poussée doit avoir lieu afin de s'assurer que cette transition soit équitable et s'effectue de manière harmonieuse. En effet, qu'advient-il des communautés où les emplois sont majoritairement dans les industries polluantes? Quelles seront les compétences nécessaires dans une économie plus verte et comment s'assurer que les jeunes travailleurs et travailleuses puissent les acquérir afin d'occuper les nouveaux emplois?

Nous croyons que le gouvernement peut et doit saisir cette opportunité dans le but de créer des milliers d'emplois. La réduction de notre consommation d'hydrocarbures ne comporte que des avantages, considérant le fait que le Québec en importe la quasi-totalité. Cela pourrait notamment s'articuler autour de mesures d'efficacité énergétique et de la mise sur pied d'un chantier d'électrification des transports.

▼ **Famille**

Une des sphères de la vie qui entre le plus en compétition avec la famille est celle du travail. La conjugaison entre les deux est un art difficilement maîtrisé. Avec le temps, le gouvernement a heureusement développé des programmes qui aident les citoyens et citoyennes en général et les jeunes en particulier à vivre ce défi avec passion.

¹⁷ CSI, *L'action climatique est une question syndicale*, 2015, [En ligne] [www.ituc-csi.org/IMG/pdf/fr_unions4climate.pdf].

Cependant, deux décisions gouvernementales récentes ne sont pas allées dans le bon sens en termes de conciliation travail-famille.

Baisse de cotisations du Régime québécois d'assurance parental (RQAP)

Lors de l'annonce des baisses de cotisations du RQAP le 9 septembre 2015, la FTQ soulignait que, ce faisant, le gouvernement ne fait que retarder la résorption de la dette du régime et met ainsi sa survie en réel danger. Tout porte à croire que la prochaine étape sera de réviser le régime à la baisse en prétextant qu'il coûte trop cher et qu'il faut couper les prestations¹⁸.

Cette baisse de cotisations est d'autant plus surprenante que le RQAP est un des piliers de la politique familiale du Québec. Ce programme a depuis longtemps démontré à quel point il répond véritablement aux besoins des parents qui attendent un enfant. Les retombées positives du RQAP ont eu des effets à la fois sur le régime et pour la société : augmentation du nombre de naissances au Québec, hausse significative du taux de participation au marché du travail des femmes en âge de procréer (25 à 44 ans) et augmentation importante du nombre de pères qui profitent du congé parental. Il contribue aussi à favoriser la conciliation travail-famille, le maintien des femmes au travail, l'implication des pères et l'égalité entre les femmes et les hommes¹⁹.

La FTQ tient à rappeler que le premier ministre, Philippe Couillard, avait lui-même affirmé le 20 novembre 2014 que le RQAP devait demeurer dans sa forme actuelle.

La FTQ demande au gouvernement de revenir sur sa décision de baisser les cotisations du RQAP.

Augmentation des frais de garde

La décision de hausser les frais de garde touche directement les jeunes parents. En effet, le nouveau tarif de 7,30 \$ sera indexé dès l'an prochain. Les plus touchés verront leur facture monter jusqu'à 20 \$ par jour.

¹⁸ FTQ, « Baisse des taux de cotisation au RQAP : une très mauvaise nouvelle pour les familles du Québec », 9 septembre 2015, [En ligne] [ftq.qc.ca/communiqués/baisse-des-taux-de-cotisation-au-rqap-une-tres-mauvaise-nouvelle-pour-les-familles-du-quebec].

¹⁹ Pour un portrait plus complet du dossier, le lecteur peut consulter les deux documents suivants : CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Avis : Pour un partage équitable du congé parental*, Québec, avril 2015; Conseil de gestion de l'assurance parentale, *Rapport annuel 2014*, Québec, 2015.

Il y a quelques années, l'économiste Pierre Fortin a publié, conjointement avec Luc Godbout et Suzie St-Cerny, une étude où l'on estimait que les garderies à tarif réduit avaient permis en 2008 à 70 000 femmes d'accéder au marché du travail²⁰. Cela représente un atout à la fois pour l'économie, par une augmentation du PIB, et pour le gouvernement, en termes de rentrées fiscales. Depuis la création du réseau de places à contribution réduite, en 1997, le taux d'activité des femmes est passé de 63 % à 75 %.

En matière d'inscriptions dans le réseau public, ce que nous craignons s'est avéré. En effet, nous étions inquiets que la hausse des frais de garderie cause un transfert de nombreuses inscriptions des Centres de la petite enfance (CPE) vers les garderies privées. Pour certains ménages avec de bons revenus, il est plus avantageux fiscalement de procéder à un transfert vers les garderies privées à cause du généreux crédit d'impôt normalement prévu pour les personnes qui ne trouvent pas de place dans le réseau public et qui sont contraintes d'inscrire à fort prix leur enfant dans une garderie privée. Pour le gouvernement, ces crédits d'impôt représentaient une dépense fiscale projetée de 589 M\$ en 2014²¹ tandis que la baisse de 7 % des inscriptions dans les CPE est une perte potentielle de 420 M\$ pour le réseau²². De là à dire que le gouvernement affiche ouvertement une préférence pour le privé, il n'y a qu'un pas à franchir. Nous déplorons que le gouvernement libéral pense qu'il est normal, à moyen ou long terme, d'avoir recours aux garderies privées où la qualité n'est pas la même, les conditions de travail ne sont pas les mêmes et le projet éducatif ne prend pas autant de place que dans les CPE.

Dans son mémoire déposé à la Commission des finances publiques sur le rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, l'Association québécoise des CPE soulignait que « le niveau moyen de qualification dans les garderies commerciales non subventionnées est inférieur à celui que l'on trouve dans les CPE et que le roulement de personnel y est plus élevé²³. » De plus, l'organisme indique que le nombre de plaintes à l'endroit d'une garderie commerciale est de 5 à 7 fois plus élevé que dans le réseau public.

²⁰ FORTIN, Pierre, GODBOUT, Luc et SUZIE ST-CERNY, *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, 2012.

²¹ QUÉBEC, *Dépenses fiscales 2014*, [En ligne]

[www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2014.pdf] (Consulté le 15 septembre 2015).

²² ICI RADIO-CANADA, « La modulation des frais dans les CPE fait fuir les parents », 3 septembre 2015, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/emissions/gravel_le_matin/2015-2016/archives.asp?date=2015/09/03&indtime=1389&idmedia=7337304] (Consulté le 15 septembre 2015).

²³ ASSOCIATION QUÉBÉCOIS DES CPE, *Mémoire de l'AQCPÉ dans le cadre des consultations particuliers et audiences publiques de la Commission des finances publiques sur le rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise*, septembre 2015, p.25.

Malgré ces transferts vers le privé, rappelons qu'il est toujours difficile de trouver une place dans les CPE pour les jeunes familles. Cela démontre que ce réseau est incomplet.

Finalement, des compressions liées au programme d'austérité touchent directement les services dans les CPE ainsi que des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG). Certains de nos membres en paient les frais, notamment à Rouyn-Noranda, où on a dû supprimer, entre autres, un poste d'éducatrice à la suite d'une réduction budgétaire de 80 000 \$²⁴. Nos membres craignent que le gouvernement soit en train d'orchestrer une privatisation tranquille du réseau.

La FTQ demande que le gouvernement annule les compressions dans le réseau des CPE, revienne au tarif de 7 \$ par jour et achève le réseau des CPE.

▼ **Clauses de disparité de traitement**

Dans le cadre des consultations *Destination 2030* du précédent gouvernement qui visait également à renouveler la politique jeunesse, la FTQ a cosigné un mémoire sur les clauses de disparité de traitement. Voici l'extrait le plus significatif.

En 1999, le Québec a décidé d'interdire ces clauses, couramment appelées "clauses orphelin" ou "rémunération à double palier", au motif qu'elles induisent une discrimination indirecte en fonction de l'âge.

En effet, ce type de clause prévoit, pour les personnes embauchées après une certaine date (généralement la signature de la première convention collective qui inclut une telle clause) ou après une date fixée par l'employeur dans le cas des milieux non syndiqués, une condition de travail moins avantageuse que celle prévue pour d'autres salariés effectuant les mêmes tâches dans le même établissement.

Malgré l'entrée en vigueur de cette interdiction légale en 2000, plusieurs années sont passées avant que la Commission des normes du travail (CNT) ne constate un fléchissement de cette pratique discriminatoire (Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les disparités de traitement, CNT, 2008). Cependant, le regard de

²⁴ RODRIGUE, Patrick, « Les coupures dans les CPE ont maintenant un visage », *La frontière, le citoyen*, 11 septembre 2015, [En ligne] [www.lafrontiere.ca/actualites/societe/2015/9/11/les-coupures-dans-les-cpe-ont-maintenant-un-visage.html] (Consulté le 15 septembre 2015).

la CNT ne s'est porté que sur les pratiques explicitement interdites par la Loi sur les normes du travail (LNT).

Or, nous constatons qu'au cours des dernières années les clauses de disparité de traitement se sont multipliées dans les régimes de retraite et d'assurances collectives, deux formes importantes de revenus qui ne sont pas explicitement considérées dans la LNT.

Un examen de la situation actuelle nous conduit à penser que l'effort législatif de 1999 a été insuffisant pour endiguer cette pratique discriminatoire et dont les effets se font sentir en particulier sur les revenus présents et futurs des plus jeunes générations.

Selon nous, il est nécessaire d'achever le travail initié en 1999 par le gouvernement du Parti québécois lorsqu'il a promulgué la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparité de traitement.

Étant donné que cette pratique discriminatoire porte atteinte à l'équité intergénérationnelle en emploi, l'actuelle consultation visant à contribuer à la définition de la prochaine politique jeunesse du gouvernement du Québec nous semble un cadre pertinent pour rééditer nos demandes sur le sujet²⁵.

Dans son document de consultation, le gouvernement mentionne le problème des clauses de disparité de traitement, mais réfère à un document de 2006 pour conclure que la bonne volonté suffira à régler le problème. Or, notre mémoire démontre tout le contraire, alors que les clauses de disparité de traitement sont encore présentes et semblent en voie d'être banalisées de nouveau. Un effort législatif est requis pour endiguer le problème une fois pour toutes.

La FTQ demande que la prochaine politique jeunesse du gouvernement du Québec fasse de l'équité intergénérationnelle en emploi un objectif national important, et que le gouvernement ainsi que l'Assemblée nationale modifient la portée de l'interdiction des disparités de traitement afin qu'elle s'applique sans ambiguïté aux régimes complémentaires de retraite et aux régimes d'assurances collectives.

²⁵ FTQ, CSN, FECQ, FEUQ et FORCE JEUNESSE, *Pour en finir avec les clauses de disparité de traitement – À travail égal, salaire égal, mémoire collectif déposé dans le cadre de la consultation Destination 2030*, 2013, p.1.

▼ **Affaiblissement des corporations de développement économique et communautaire (CDEC)**

La FTQ s'oppose à l'affaiblissement des CDEC, car nous considérons que ces organismes fonctionnent bien. Ils assurent une efficace concertation locale et une aide essentielle pour les jeunes entrepreneurs qui démarrent des entreprises et qui ont besoin de conseils et d'accompagnement.

En effet, l'efficacité des CDEC se manifeste dans la pérennité des entreprises démarrées avec l'aide de leurs conseillers et de leurs conseillères. Alors qu'au Québec, en moyenne, 34 % des entreprises dépassent le cap des 5 ans, 84 % des entreprises financées par les CDEC le franchissent avec succès. Abolir les CDEC mettrait en péril cet avantage économique.

Dans le cadre du contrôle des dépenses prévu par le gouvernement, le budget des CLD (Centres locaux de développement) est passé de 72 à 32 M\$, une amputation de 55 %. Le mandat des CLD a été transféré aux MRC qui ont procédé à des regroupements des CDEC. Celles-ci couvrent désormais des territoires démesurés, pour une organisation qui a comme mission de faire du développement local, quartier par quartier.

Les CDEC ont été créées en réponse à la crise économique de 1982-1983 qui a frappé de plein fouet les grandes industries en milieu urbain. Face à cette situation, une diversité d'acteurs locaux du développement économique et social (gens d'affaires, politiciens, organisations communautaires, etc.) « se mobilisent pour prendre en charge la revitalisation économique et sociale de leurs quartiers et mettent sur pied en 1985, les trois premières CDEC²⁶ ».

Les CDEC ont développé un rôle de premier plan dans le soutien au démarrage et à la croissance des entreprises de leurs milieux respectifs²⁷. Elles sont aussi des lieux de concertation où les principaux acteurs d'un quartier élaborent une pensée cohérente sur la vie de quartier. Elles deviennent un lieu d'apprentissage pour des jeunes de tous les secteurs : communautaire, syndical, entrepreneurs, etc.

Selon Jean-François Lalonde, le directeur d'une CDEC, « le développement économique local doit se composer d'un savant mélange de vision globale (qui inclut les dimensions

²⁶LECLERC, Denis et Denis SIROIS, *Les CDEC du Québec, fières partenaires du développement économique local à Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières*, CDEC du Québec, 2013.

²⁷Pour un portrait plus complet du rôle des CDEC, voir : KLEIN, Juan-Luis et Pierre MORISSETTE, *Le développement économique communautaire et la cohésion sociale à Montréal : une recherche partenariale sur l'apport des CDEC*, CRISES, Novembre 2013.

économiques, sociales et politiques, environnementales, culturelles), de connaissance et d'enracinement local²⁸ ».

En termes de statistiques, les CDEC comptent à Montréal seulement 1 019 citoyens et 1 332 organisations. Parmi celles-ci, on retrouve 725 entreprises et institutions financières, 462 entreprises d'économie sociale et organismes communautaires, 75 institutions publiques, 51 organisations culturelles et 19 syndicats. Plusieurs jeunes de la FTQ siègent à des CDEC via des recommandations de candidatures provenant des conseils régionaux de la FTQ. Cela bonifie leur expérience de gestion et de prise de décision concertée.

Le tableau est complété par la création par le gouvernement des CLD en 1997. Le gouvernement cherche alors à responsabiliser le milieu local en matière de développement économique. La majorité des CDEC obtiennent alors un « mandat CLD » pour gérer les fonctions de l'organisme. À terme, les municipalités et les MRC hériteront de ces mandats et pourront décider de déléguer ou non au CLD, ou à une autre organisation, l'exécution de leur compétence en matière de développement économique local.

La FTQ demande que le gouvernement annule les compressions effectuées dans les CLD et les CDEC.

▀ Une retraite à l'abri des soucis

Pour une des rares fois de l'histoire, la génération actuelle de jeunes aura de moins bonnes conditions de vie que la génération qui l'aura précédée. Cela est particulièrement vrai lorsqu'on aborde la question des retraites alors que, depuis 2012, l'âge de la retraite pour la Sécurité de la vieillesse est passé de 65 à 67 ans pour les personnes nées après 1962.

La FTQ dégage quatre constats sur le sujet :

1. Il y a de moins en moins de régimes complémentaires de retraite (RCR), surtout dans le secteur privé.
2. Il y a de plus en plus de disparités de traitement en matière de retraite.
3. L'épargne-retraite n'est pas au rendez-vous pour ceux et celles qui n'ont pas de RCR.

²⁸ LALONDE, Jean-François, « Abolir les CLD: une fausse bonne idée », *Le Huffington Post*, 2 novembre 2014, [En ligne] [quebec.huffingtonpost.ca/jean-francois-lalonde/abolir-cld-fausse-bonne-idee_b_6083762.html] (Consulté le 15 septembre 2015).

4. Beaucoup de personnes qui pourraient le faire n'utilisent pas le Supplément de revenu garanti. Lorsqu'il est utilisé, il ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté.

Dû à l'insuffisance des revenus de retraite provenant des sources publiques (Régime de rentes du Québec – RRQ – et programme de la Sécurité de la vieillesse), le maintien du niveau de vie des Québécois et des Québécoises à la retraite repose essentiellement sur leur épargne personnelle. Les Québécois et Québécoises ont donc besoin d'avoir accès à un bon RCR ou à un gros montant d'épargne personnel, ce qui n'est le cas pour tout le monde. Au Québec, en 2008, presque la moitié (45 %) des personnes retraitées de 65 ans et plus sont financièrement démunies, les femmes plus encore que les hommes. À l'intérieur du secteur privé, on note d'importantes disparités : dans la grande entreprise, la moitié des travailleurs et travailleuses participent à un RCR, mais dans les petites et moyennes entreprises ce sont seulement 5 % à 10 % des travailleurs et travailleuses²⁹.

Pour un coût raisonnable, nous pouvons bonifier le RRQ et le Supplément de revenu garanti. Il nous faut aussi sécuriser la rente des travailleurs et des travailleuses dans des contextes d'entreprises en faillite.

La FTQ revendique donc les mesures suivantes :

1. Graduellement, doubler les rentes du Régime de rentes du Québec, prévoir une extension de la couverture à des revenus plus élevés et augmenter l'exemption de base. Cette bonification est particulièrement avantageuse pour les jeunes, considérant qu'elle est capitalisée et non par répartition.
2. Majorer sur-le-champ le Supplément de revenu garanti d'au moins 15 % payé aux aînés les plus pauvres, procéder à l'inscription automatique des personnes éligibles et payer la pleine rétroactivité à ceux et celles qui ont été lésés par l'application du programme actuel.
3. S'assurer que les rentes des régimes de retraite à prestations déterminées ne soient pas compromises : améliorer les règles de financement et de surveillance des régimes de retraite et augmenter la priorité des créances de retraite en cas de faillite et, une fois ces mesures en place, envisager la création d'un fonds d'assurances sur les retraites.

²⁹ Pour les détails, voir : FTQ, *Campagne pour sécuriser et augmenter les revenus de retraite de tout le monde – Une retraite à l'abri des soucis*, [En ligne] [ftq.qc.ca/wp-content/uploads/ftqimport/6496.pdf].

► Hausse du salaire minimum

Le salaire minimum au Québec est actuellement fixé par décret ministériel à 10,55 \$ de l'heure. Plus de 270 000 personnes, majoritairement des femmes (163 000), sont rémunérées au salaire minimum cette année. Plusieurs de ces travailleuses et travailleurs sont également des jeunes. À 40 heures par semaine, le salaire minimum ne permet pas d'atteindre le seuil de faible revenu qui, pour 2015, est d'environ 24 000 \$ avant impôt pour une personne seule. Un Québécois sur 10 vit en deçà de ce seuil. Pour combler le retard, le salaire minimum devrait au moins se situer aux environs de 12 \$ de l'heure. Pour une famille monoparentale de 3 personnes, le seuil de faible revenu est de 36 000 \$. Pour dépasser le seuil de faible revenu, le salaire minimum du parent devrait alors dépasser 17 \$ de l'heure.

Contrairement à ce que peuvent dire des organisations patronales ou des *think tank* de droite, il a été démontré que la hausse importante du salaire minimum est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté³⁰. Il en va de même pour la création d'emplois. Pour chaque hausse de salaire minimum, aussi minime soit-elle, il se trouve des associations patronales pour crier au loup en prédisant des milliers de pertes d'emplois. En ce qui a trait à cette hypothèse catastrophe, une étude de l'Institut de la statistique du Québec³¹ démontre que la hausse de 35 % du salaire minimum entre 2003 et 2011 n'a eu aucun impact négatif sur la création d'emplois. Bien au contraire, l'étude démontre qu'il y a eu création d'emplois, majoritairement à temps plein, et ce, sans réelle réduction des heures travaillées. En d'autres mots, il n'y a pas de lien entre la hausse du salaire minimum et les pertes d'emplois.

Des organisations ont émergé au cours des dernières années aux États-Unis et au Canada pour effectuer un travail terrain en faveur d'une hausse importante du salaire minimum. Nées aux États-Unis, les campagnes *Fight for 15 \$* ont gagné du terrain dans certains endroits du Canada, comme Toronto ou la Colombie-Britannique. Depuis quelques années, ces campagnes connaissent des succès. Plusieurs villes ou États ont haussé le salaire minimum (Seattle, San Francisco, l'État de New York et l'Alberta) et le Parti démocrate vient d'intégrer l'augmentation du salaire minimum à sa plateforme pour la présidentielle de 2016³².

³⁰ L'exhaustive étude d'Au bas de l'échelle est un incontournable sur le sujet : PAQUET, Esther, sous la dir. de, *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi : des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum*, Au bas de l'échelle, 2006, [En ligne] [www.aubasdelechele.ca/assets/files/nos%20publications/salaire%20minimum/publication-salaire-minimum-pauvrete-emploi2.pdf].

³¹ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Hausse du salaire minimum au Québec et évolution de l'emploi : que disent les données statistiques?*, avril 2011.

³² Voir le site général de la campagne : fightfor15.org/democratic-party-adopts-15-national-minimum-wage-to-party-platform

Il s'agit aussi d'une campagne de la Fédération des travailleurs de Colombie-Britannique : www.fightfor15bc.ca

La FTQ demande que le gouvernement agisse par décret pour que le salaire minimum rejoigne le seuil de faible revenu, avant impôt, établi par Statistique Canada.

▀ Le rôle de l'État dans la lutte contre les délocalisations

Ce n'est pas d'hier que l'économie canadienne et québécoise est confrontée au phénomène de délocalisation d'emplois. Facilitées par toute la logique du libre-échange, les délocalisations ont ravagé des industries complètes, comme le textile, et ont mis à mal des régions et des villes mono-industrielles ou des quartiers ouvriers qui peinent encore à diversifier leur économie. L'État québécois s'est toujours impliqué pour tenter de limiter au minimum les dégâts socio-économiques de ce phénomène.

Le secteur de l'avionique est un des secteurs de pointe dans l'économie québécoise, particulièrement dans la grande région de Montréal. Nous vivons depuis quelques années une concurrence féroce de certains pays comme le Mexique qui offre des conditions salariales moins élevées que celles que nous connaissons ici³³. À moyen terme, l'industrie de l'aérospatiale est en danger de voir ses emplois être délocalisés. La fermeture sauvage d'Aveos en 2012 en est un triste exemple. L'État québécois doit prendre part à cette bataille pour maintenir ces bons emplois au Québec.

La FTQ est particulièrement abasourdie que l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) facilite l'envoi de professeurs et professeures au Mexique (ou ailleurs³⁴) pour former la main-d'œuvre mexicaine dans des emplois du secteur aérospatial. Cette main-d'œuvre formée et bon marché participe directement aux délocalisations et aux pertes d'emplois ici. Comment se fait-il que le gouvernement, dont relève l'ÉNA via le ministère de l'Éducation, tolère une telle situation? Le gouvernement agit contre son économie et contre les intérêts de ses propres citoyennes et citoyens.

³³ La sous-traitance vers l'Inde et le Mexique est connue depuis quelque temps déjà : ICI RADIO-CANADA, « Bombardier a des cibles de sous-traitance en Inde et au Mexique », 18 septembre 2014, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/09/18/005-bombardier-objectif-sous-traitance-inde-mexique.shtml] (Consulté le 15 septembre 2015).

³⁴ Comme en Chine, par exemple : PAQUIN, Guy, « Début d'une collaboration ENA-Chine », *La Presse*, 22 février 2013, [En ligne] [affaires.lapresse.ca/portfolio/formation-en-aerospatiale/201302/22/01-4624356-debut-dune-collaboration-ena-chine.php] (Consulté le 15 septembre 2015).

La FTQ demande que le gouvernement agisse pour que les agences et institutions relevant des ministères de l'État québécois ne participent pas à faciliter la délocalisation d'emplois, comme c'est le cas dans le secteur aérospatial québécois.

Axe 4 : Une citoyenneté active et plurielle

Dans le cadre de cet axe, le gouvernement appelle à une réflexion sur la participation citoyenne, l'engagement bénévole, la participation à la vie culturelle et l'accès des jeunes aux lieux décisionnels. En l'espace d'une année, le gouvernement est toutefois allé à contresens de ces valeurs en attaquant trois lieux de concertation ou de mise en valeur de la jeunesse.

▾ Les Forums jeunesse (FJ)

En avril dernier, le gouvernement a annoncé que le financement des FJ se terminerait le 1^{er} juin 2015. Sans financement, la majorité des FJ fermeront leur porte à court terme et il est permis de croire que la totalité d'entre eux finira tôt ou tard par subir le même sort.

Pourtant, la mission des FJ est de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, la gestion de fonds publics par des jeunes, la participation citoyenne, l'ouverture au débat et la prise de parole. Il ne s'agit pas seulement d'une « structure », comme les libéraux aiment bien le décrire.

L'abolition des FJ nous fait craindre pour le dynamisme des jeunes en région. De plus, les FJ ont l'avantage de permettre aux jeunes de se familiariser avec le monde politique. Sachant que les jeunes de 18 à 35 ans composent 20 % de la population, mais seulement 9 % des élus municipaux³⁵, ces compressions s'avèrent malavisées.

La FTQ demande que le gouvernement renouvelle le financement des Forums jeunesse.

³⁵ FLEURY, Élisabeth, « L'abolition des forums jeunesse dénoncée de toutes parts », *La Presse*, 24 avril 2015, [En ligne] [www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201504/23/01-4863920-labolition-des-forums-jeunesse-denoncee-de-toutes-parts.php] (Consulté le 15 septembre 2015).

▼ **Secondaire en spectacle**

La Corporation Secondaire en spectacle a perdu 110 000 \$ en 2014-2015, par le biais d'une compression de 70 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications à laquelle s'est ajoutée une autre coupe de 40 000 \$ du Secrétariat à la jeunesse³⁶. À cette coupe totale de 110 000 \$, il faut en ajouter une autre de 100 000 \$ par le Conseil du trésor le 28 janvier 2015. L'organisme doit donc composer avec des compressions totales de 210 000 \$, ce qui ne représente rien de moins que 40 % de son budget de fonctionnement.

En tout, ce sont 250 écoles et 10 000 élèves à travers la province qui s'inscrivent au concours chaque année depuis 20 ans. Au dernier Rendez-vous panquébécois d'Amos, il y avait 1 000 jeunes de partout au Québec qui découvraient le Québec via leur art.

Pourquoi fragiliser cet important instrument de mise en valeur de la jeunesse pour effectuer des économies de bout de chandelle? Est-il nécessaire de rappeler que la mise en valeur de la jeunesse n'est pas une dépense, mais bien un investissement?

La FTQ demande que le gouvernement annule les compressions de financement de la Corporation secondaire en spectacle.

▼ **Chapeau, les filles!**

Ce programme a pour but d'intéresser les jeunes femmes aux sciences, à la formation professionnelle et technique ainsi qu'aux métiers non traditionnels³⁷. La FTQ et la CSN participent fièrement au succès de ce programme depuis des années. L'an dernier, le programme *Chapeau, les filles!* a permis de remettre 200 prix régionaux de 500 \$ à 1 000 \$ et 33 prix nationaux de 2 000 \$ à 5 000 \$. Cette année, le site web annonçait seulement 32 prix de 2 000 \$ à 5 000 \$³⁸.

³⁶ GAGNÉ, Gilles, « Secondaire en spectacle passe dans le tordeur », *La Presse*, 19 février 2015, [En ligne] [www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/201502/18/01-4845436-secondaire-en-spectacle-passe-dans-le-tordeur.php] (Consulté le 15 septembre 2015).

³⁷ ICI RADIO-CANADA, « "Chapeau, les filles!" : une coupe qui fait mal, 18 février 2015, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/02/18/013-chapeau-filles-ministere-bolduc-institut-maritime-rimouski.shtml] (Consulté le 15 septembre 2015).

³⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Concours Chapeau, les filles! », [En ligne] [www.education.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/concours/chapeau-les-filles] (Consulté le 15 septembre 2015).

Nous avons appris récemment que le programme est également victime de l'austérité. En effet, bien que le concours national soit maintenu, les concours régionaux n'auront plus lieu, conséquence concrète de l'abolition récente des directions régionales du ministère de l'Éducation dont les employés étaient chargés de l'organisation du concours.

Or, plusieurs régions vivent des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans des métiers traditionnellement occupés par les hommes. Une plus grande inscription de femmes dans les programmes de formation de ces métiers pourrait contribuer à régler ce problème. Le concours *Chapeau, les filles!* allait dans ce sens. Il y a visiblement encore beaucoup de place pour des progrès.

La FTQ demande que le gouvernement maintienne le programme *Chapeau, les filles!* et rétablisse ses concours régionaux.

Conclusion

À la lumière de la réflexion que nous avons entamée sur le renouvellement de la politique jeunesse, nous avons constaté que le programme d'austérité mis de l'avant par le gouvernement depuis son élection en avril 2014 nuit aux jeunes et particulièrement à ceux et celles qui n'ont pas encore les moyens de se défendre.

Les jeunes aimeraient plutôt entendre parler d'un autre projet de société qui serait en mesure de régler des problèmes qui ne sont pas assez pris au sérieux par la génération aux commandes : nous n'avons aucun plan sérieux de transition énergétique, il n'y a pas suffisamment de places en CPE, le salaire minimum ne permet pas d'atteindre le seuil de pauvreté, le système de retraite public ne nous permettra pas d'atteindre une retraite digne lorsque nous serons rendus à la fin de l'âge actif.

Une politique québécoise de la jeunesse devrait proposer des solutions à ces problèmes qui nous affectent, ici et maintenant.

AL/yh
29 septembre 2015
SEPB-574